

ASSEMBLÉE NATIONALE4 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 4803 à 4835

présentés par
M. Gaubert
et 31 membres du groupe Socialiste

ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 14 de cet article par les mots :

« dont la liste limitative est définie par décret en Conseil d'État »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'énergie est un bien de première nécessité qui impose à la société d'en garantir un accès le plus large possible notamment pour les personnes en difficulté.

C'est pourquoi il apparaît essentiel que ne soit pas laissée aux seuls fournisseurs la capacité de décider des cas de rupture volontaire de fourniture d'énergie. Ces hypothèses doivent relever d'une décision politique.

Ces amendements identiques ont été déposés par 32 membres du groupe Socialiste :

Adt n° 4803 de M. Gaubert
Adt n° 4804 de M. Brottes
Adt n° 4805 de M. Bataille
Adt n° 4806 de M. Ducout
Adt n° 4807 de M. Le Déaut
Adt n° 4808 de M. Habib
Adt n° 4809 de M. Migaud
Adt n° 4810 de M. Bonrepaux
Adt n° 4811 de M. Aubron
Adt n° 4812 de M. Balligand
Adt n° 4813 de M. Bascou
Adt n° 4814 de M. Besson
Adt n° 4815 de M. Bono
Adt n° 4816 de M. Cohen
Adt n° 4817 de Mme Darciaux
Adt n° 4818 de M. Dehoux
Adt n° 4819 de M. Dosé
Adt n° 4820 de M. Dumas
Adt n° 4821 de M. Dumont
Adt n° 4822 de M. Emmanuelli
Adt n° 4823 de Mme Gaillard
Adt n° 4825 de Mme Génisson
Adt n° 4826 de M. Gorce
Adt n° 4827 de M. Gouriou
Adt n° 4828 de M. Jung
Adt n° 4829 de M. Lambert
Adt n° 4830 de M. Launay
Adt n° 4831 de Mme Lebranchu
Adt n° 4832 de M. Nayrou
Adt n° 4833 de Mme Saugues
Adt n° 4834 de M. Tourtelier
Adt n° 4835 de M. Vergnier